



INFO FONDS

Bulletin d'information financière
Volume XXIV, numéro 2
Juin 2004

Accéder à des fonds CI et Fidelity :

Sans frais avec les Fonds Desjardins

Depuis le début de l'année 2004, vous avez accès à la gamme renouvelée des Fonds Desjardins. Quelques éditions de ce bulletin vous en ont d'ailleurs présenté plusieurs aspects. En voici un autre qui saura vous intéresser tout autant : la possibilité d'acquérir des Fonds Desjardins CI et des Fonds Desjardins Fidelity sans frais.

Vous vous rappellerez sans doute que l'actualisation de la gamme des Fonds Desjardins promettait plus de choix, plus de styles de gestion, plus de gestionnaires. Le recours à des produits financiers de grande qualité déjà existants, en provenance de maisons de prestige comme CI et Fidelity, commercialisés sous une marque conjointe, s'inscrit précisément dans cette promesse : vous procurer encore plus de diversité pour la construction d'un portefeuille qui répond à vos besoins.

Les Fonds Desjardins CI et les Fonds Desjardins Fidelity sont concentrés dans les trois principales catégories d'actif comprenant des actions que propose notre gamme de fonds : actions canadiennes, actions américaines ainsi qu'actions mondiales et internationales (tableau ci-contre).

Pourquoi offrir des fonds sous une marque conjointe ?

Pour vous faire bénéficier à la fois de l'expertise d'un producteur de fonds expérimenté – la Fiducie Desjardins – et du talent de gestionnaires hautement qualifiés – CI et Fidelity. En effet, ces deux maisons de renom comptent des équipes d'experts en matière de gestion de portefeuille, des experts qui sont eux aussi diversifiés, et ce, par la gamme de styles de gestion qu'ils peuvent offrir. C'est bien connu, la complémentarité quant aux styles de gestion contribue à maximiser le potentiel de rendement.

Voyez maintenant comment les Fonds Desjardins CI et les Fonds Desjardins Fidelity viennent bonifier l'offre globale des Fonds Desjardins.

Fonds Desjardins CI Placements canadiens

Ce fonds à caractère défensif plaira à l'investisseur prudent qui recherche des participations dans des titres de grandes entreprises représentant la grande majorité des secteurs boursiers canadiens et dont les bénéfices sont prévisibles. Ce fonds connaît un faible taux de rotation des titres dans son portefeuille.

Fonds Desjardins CI Secteur valeur de fiducie

Ce fonds de base de qualité en actions américaines est conçu pour l'investisseur qui cherche à la fois une constance des résultats et une efficacité fiscale accrue. Dans sa version RER, ce fonds est admissible à 100 % aux régimes enregistrés.

Fonds Desjardins Fidelity Frontière Nord^{MD}

Considéré comme un fonds de base en actions canadiennes, ce fonds donne accès à la grande expertise de Fidelity en matière de sélection de titres. De plus, il a fait ses preuves de rendement dans de bons et de moins bons marchés.

Suite à la page 2 ►

À l'écoute !

Pour faire suite aux commentaires de nos lecteurs, nous avons inclus tous les Fonds Desjardins dans la liste de rendements, bien que certains d'entre eux n'aient pas un an d'historique et que nous ne pouvons publier leurs rendements pendant la première année. De plus, nous avons indiqué les anciens noms des fonds à titre de référence afin que vous puissiez vous y retrouver. Désormais, le tout apparaîtra en page 4.

En Amérique du Nord

Signe de la reprise économique au Canada, les entreprises du pays ont enregistré des bénéfiques records au premier trimestre de l'année, affichant une hausse de 6 % par rapport au trimestre précédent. Il s'agit de la huitième augmentation à survenir au cours des neuf derniers trimestres.

Nul doute que la hausse du prix des matières premières a été un facteur déterminant de cette performance économique. Avec le prix du baril de pétrole à plus de 40 \$ US, ce n'est pas surprenant que le secteur de l'énergie ait connu les bénéfiques les plus importants, et ce, malgré la croissance significative du dollar canadien en 2003. Les ventes au détail sont plus élevées que prévu, ce qui signifie que le consommateur maintient son optimisme face aux perspectives économiques. De plus, la publication des profits des banques a réservé de belles surprises poussant les analystes à hausser leurs prévisions des bénéfiques de l'année 2004.

Toutefois, en dépit de ces résultats, le marché boursier canadien a connu un mois d'avril difficile. De même, la majorité des secteurs d'activité économiques ont reculé par rapport au trimestre précédent. Par exemple, le secteur des technologies de l'information a accusé de lourdes pertes avec la chute de son titre le plus important, *Nortel Networks*. Cependant, en mai, le secteur s'est redressé grâce à l'apport du titre *Research In Motion* qui continue à croire à un rythme effréné.

L'amélioration de la situation de l'emploi aux États-Unis et la hausse des prix pétroliers a fait craindre une poussée inflationniste. La perspective d'un relèvement imminent des taux d'intérêt aux États-Unis a donc suscité l'inquiétude des investisseurs, lequel relèvement (0,25 %) s'est concrétisé le 30 juin dernier.

Cependant, la performance des sociétés américaines a ramené l'épargnant à investir dans les marchés boursiers ce qui a été favorable à la reprise du marché boursier américain, en mai, après deux mois plutôt difficiles. De plus, l'appréciation de la devise américaine au cours du trimestre a été bénéfique aux investisseurs canadiens.

En Europe

Du côté de l'Europe, la croissance économique s'est raffermie au premier trimestre 2004. L'économie d'une douzaine de pays a enregistré une croissance supérieure aux prévisions du consensus faisant suite à l'annonce de l'augmentation du PIB de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Les marchés boursiers européens ont donc fait bonne figure au cours du trimestre. De plus, comme pour la devise américaine, la force de l'euro a été favorable aux investisseurs canadiens.

En Asie

Un peu plus loin de chez nous, le PIB japonais a connu une croissance de 5,4 % au cours du premier trimestre. La hausse de près de 17 % des exportations est le principal facteur soutenant cette étonnante vigueur. De plus, le Japon bénéficie actuellement de l'essor économique de la Chine, un pays qu'il alimente notamment en machinerie et en équipement. Le marché boursier japonais a ralenti en cours de trimestre à la suite de l'annonce des autorités chinoises d'une augmentation des exigences des réserves bancaires, de façon à maîtriser le rythme de croissance de leur économie. Il a toutefois repris le chemin perdu en juin.

En bref

L'optimisme des derniers mois, l'affluence massive de liquidités dans les fonds de placement ainsi que les scénarios de croissance économique favorables comptent parmi les facteurs qui jouent en faveur d'une appréciation des marchés boursiers à moyen terme. Il faudra toutefois s'attendre à un certain niveau de volatilité à court terme advenant des taux d'inflation supérieurs aux attentes.

Fonds Desjardins Fidelity Expansion Canada

Excellent complément à un fonds de base de grande capitalisation, ce fonds offre une bonne participation dans les marchés haussiers tout en protégeant l'investisseur dans les marchés baissiers, et ce, grâce à la rigueur dans la sélection des titres.

Fonds Desjardins Fidelity Petite Capitalisation Amérique

Encore un très bon choix comme complément aux fonds de grande capitalisation, mais cette fois dans la catégorie des actions américaines, ce fonds vous fera bénéficier de l'expertise du plus grand réseau d'analystes du marché américain au monde. Ce fonds est aussi disponible en version RER.

Fonds Desjardins Fidelity Portefeuille international

Ce fonds comblera l'investisseur méthodique qui recherche une exposition pointue à tous les grands marchés mondiaux. La structure du portefeuille a ceci de particulier que la sélection se fait par des gestionnaires de sous-portefeuilles affectés par région. Cette façon de faire accroît l'expertise globale par des balises géographiques mondiales très bien encadrées. Ce fonds est aussi disponible en version RER.

Pour en connaître davantage sur nos produits, consultez votre conseiller Desjardins. Il saura vous guider dans le choix des produits financiers qui s'adaptent le mieux à votre profil d'investisseur, tout comme dans l'élaboration de votre stratégie de placement.

Le remboursement du RAP

Vous venez d'obtenir une augmentation de salaire ? Vous avez reçu une prime ? Vous attendez un remboursement d'impôt ? Bref, vous pourriez consacrer une somme supplémentaire à votre épargne-retraite. Pour agir intelligemment avec ce surplus d'argent, est-il préférable de réduire votre prêt hypothécaire ou de cotiser à votre REER ? Le mieux, au lieu de faire l'un ou l'autre, c'est probablement encore de faire l'un *et* l'autre.

Un prêt hypothécaire est souvent la dette la plus lourde que l'on puisse contracter et c'est la raison pour laquelle la plupart des gens souhaitent le rembourser sans tarder. Et le REER constitue l'option de placement la plus efficace comme source de revenus supplémentaire à la retraite.

Si vous avez profité du Régime d'accès à la propriété (RAP), en retirant un maximum de 20 000 \$ de vos REER pour la mise de fonds initiale, vous devez rembourser un minimum de 1/15 du montant du retrait sur une période de 15 ans à compter de la 2^e année suivant celle du retrait. Le remboursement peut être fait au cours de l'année visée ou dans les 60 jours qui suivent. Alors pourquoi ne pas commencer à planifier maintenant ?

N'attendez pas à la fin de février 2005 pour amasser la somme nécessaire pour ce remboursement ; commencez dès aujourd'hui en investissant par versements périodiques en Fonds Desjardins.

Parlez-en avec votre conseiller Desjardins. Il saura vous accompagner dans le choix d'une stratégie bien efficace et adaptée à votre situation.

Desjardins et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Un nombre croissant d'entreprises du secteur privé détiennent sur leurs clients des renseignements personnels sous diverses formes. Pour cette raison, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé le 1^{er} janvier 1994.

Cette loi vous concerne

Depuis toujours, Desjardins s'impose des règles administratives pour assurer la confidentialité des renseignements qui vous concernent. Cette loi ne modifie donc en rien notre politique à cet égard. Sur le plan pratique cependant, nous devons nous conformer aux dispositions de la loi régissant la collecte, la détention, l'utilisation et la communication des renseignements personnels dans le secteur privé.

Le présent texte vous informe de vos droits et recours quant à l'accès à votre dossier et à la rectification, le cas échéant, des renseignements qu'il contient.

L'utilisation des renseignements personnels

Il faut avoir un intérêt sérieux et légitime pour recueillir des renseignements sur une personne. À la Fiducie Desjardins, nous procédons à une telle collecte pour vous permettre de bénéficier des services financiers de placement et d'épargne, des services fiduciaires et des services complémentaires que nous vous offrons.

C'est à cette seule fin que nous utilisons les renseignements personnels. Ils nous permettent d'améliorer nos services et de vous en proposer de nouveaux pour répondre encore mieux à vos besoins.

Les renseignements qui vous concernent sont conservés à notre siège social. Ils sont accessibles aux membres de notre personnel uniquement lorsque leur consultation est justifiée dans l'exercice de leurs fonctions.

Votre droit d'accès et de rectification

Vous avez le droit de consulter les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet et d'en obtenir copie. Vous pouvez également faire corriger ces renseignements en démontrant qu'ils sont inexacts, incomplets, équivoques, périmés ou non nécessaires. De plus, si vous estimez qu'un renseignement devrait être complété par de l'information ou des explications, vous pouvez demander que ces commentaires soient consignés dans votre dossier.

Si vous êtes membre d'une caisse Desjardins, vous pouvez vous prévaloir de votre droit d'accès ou de rectification en adressant votre demande par écrit à un conseiller de votre caisse. Si vous êtes client de la Fiducie Desjardins, vous pouvez vous prévaloir de votre

droit d'accès ou de rectification en adressant votre demande par écrit au Centre financier, C.P. 34, succursale Desjardins, Montréal, Québec, H5B 1E4. Dans ces deux cas, vous recevrez une réponse dans un délai maximal de 30 jours.

La consultation et la rectification de votre dossier sont gratuites. Toutefois, si vous désirez une transcription, une reproduction ou une transmission des renseignements qu'il contient, vous devrez en assumer les coûts. Nous vous informerons alors des tarifs applicables.

Votre droit de retrait

Conformément aux dispositions de la loi, vous pouvez choisir de ne plus apparaître sur la liste d'envoi des communications de la Fiducie Desjardins.

Cette demande de retrait s'applique aux sollicitations promotionnelles de la Fiducie Desjardins visant à promouvoir ses services et aux campagnes philanthropiques auxquelles elle s'associe.

Votre demande de retrait peut être faite par écrit à l'adresse mentionnée précédemment.

Rapport d'une agence de renseignements

Lors de l'examen de votre demande de crédit, il peut arriver que nous obtenions d'une agence de renseignements un rapport de crédit vous concernant. Nous tenons à vous informer que vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification à l'égard du dossier que cette agence détient sur vous.

Vos recours

Si vous vous sentez lésé dans l'exercice de vos droits ou advenant une mésentente avec le détenteur de renseignements personnels vous concernant, vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information.

En effet, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé donne à la Commission d'accès à l'information tous les pouvoirs nécessaires pour régler la mésentente et assurer l'exercice de vos droits. Veuillez cependant noter que votre demande doit parvenir à la Commission dans les délais légaux, qui sont généralement de 30 jours.

Rendements des indices boursiers

Rendement annuel composé (en %) au 31 mai 2004

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
S & P / TSX (Toronto)	24,88	2,86	5,91	8,80
S & P 500 (New York)	17,69	- 6,14	- 3,08	11,15
NASDAQ	23,82	- 6,00	- 5,78	10,27
MSCI Europe	28,23	- 1,36	- 0,85	9,30
MSCI d'actions mondiales	23,50	- 4,45	- 2,38	7,15

Rapport semestriel des Fonds Desjardins au 31 mars 2004

Le rapport semestriel des Fonds Desjardins au 31 mars 2004 est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter sur Internet aux adresses suivantes : www.fondsdesjardins.com et www.sedar.com.



Rendements des Fonds Desjardins
Rendement annuel composé (en %) au 31 mai 2004

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans ou depuis création**
Fonds de revenu				
Desjardins Marché monétaire ***	1,76	1,92	2,87	3,38
Desjardins Revenu court terme (anciennement Hypothèques) (a)	3,06	3,89	4,37	5,21
Desjardins Obligations canadiennes (anciennement Obligations)	2,13	5,51	4,72	6,69
Desjardins Obligations opportunités (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Fonds équilibrés				
Desjardins Équilibré canadien (anciennement Équilibre)	12,89	0,32	1,68	5,11
Desjardins Équilibré Québec (anciennement Québec)	12,40	1,54	5,32	7,02 (20.06.97)
Desjardins Diversifié Sécuritaire	4,38	1,58	2,44	4,06 (31.12.94)
Desjardins Diversifié Modéré	7,93	1,65	2,50	4,97 (31.12.94)
Desjardins Diversifié Audacieux	11,51	-0,84	0,91	4,52 (31.12.94)
Desjardins Diversifié Ambitieux	14,56	-1,78	0,60	2,30 (17.01.97)
Desjardins Sélection Équilibré canadien (anciennement Sélection équilibrée)	s.o.	s.o.	s.o.	1,04 (12.01.04)
Desjardins Sélection Équilibrée : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	11,42	-1,93	s.o.	2,09 (d)
Desjardins Sélection Cartier : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	11,94	0,24	s.o.	4,84 (d)
Fonds d'actions canadiennes				
Desjardins Dividendes	16,46	5,91	8,29	10,16
Desjardins Actions canadiennes valeur	16,40	s.o.	s.o.	13,46 (20.12.02)
Desjardins Actions canadiennes (anciennement Actions et inclut le fonds Secteurs prometteurs)	s.o.	s.o.	s.o.	-0,42 (12.01.04)
Desjardins Actions : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	20,76	-3,37	1,62	4,01 (d)
Desjardins Secteurs prometteurs : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	18,22	-9,76	-0,09	-0,87 (d)
Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (anciennement Croissance)	32,41	5,63	7,59	8,87
Desjardins Sélection Actions canadiennes (anciennement Sélection canadienne)	22,36	2,41	5,95	6,00 (25.01.99)
Desjardins CI Placements canadiens (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Fidelity Frontière Nord ¹⁰ (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Fidelity Expansion Canada (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Fonds d'actions américaines				
Desjardins Actions américaines valeur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Actions américaines valeur RER (anciennement Marché américain) (a)	13,25	-8,85	-5,92	3,89 (31.12.95)
Desjardins Sélection Actions américaines (anciennement Sélection américaine)	16,14	-8,84	-5,43	-5,50 (25.01.99)
Desjardins CI Secteur valeur de fiducie (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins CI Valeur de fiducie RER (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Fidelity Petite Capitalisation Amérique (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Fidelity Petite Capitalisation Amérique RER (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Fonds d'actions mondiales et internationales				
Desjardins Actions mondiales valeur * (anciennement International)	18,03	-2,96	-1,29	3,61
Desjardins Actions mondiales valeur RER (anciennement International RER et inclut le fonds Mondial équilibré)	s.o.	s.o.	s.o.	4,17 (12.01.04)
Desjardins International RER : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	6,79	s.o.	s.o.	-5,68 (d)
Desjardins Mondial équilibré : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	1,84	-6,75	-4,38	1,11 (d)
Desjardins Actions outre-mer valeur (fusion des fonds Asie/Pacifique et Europe)	s.o.	s.o.	s.o.	5,42 (12.01.04)
Desjardins Europe : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	12,45	-4,52	-2,04	-1,47 (d)
Desjardins Asie/Pacifique : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	12,09	-0,55	s.o.	0,19 (d)
Desjardins Actions outre-mer valeur RER (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Sélection Actions mondiales *	25,34	-5,15	-0,31	0,06 (25.01.99)
Desjardins Fidelity Portefeuille international (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Fidelity Portefeuille international RER (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Fonds spécialisés				
Desjardins Environnement	19,41	1,48	2,08	6,95
Desjardins Éthique Équilibré canadien (fusion des fonds Éthique équilibré/Éthique revenu et Éthique Nord-américain)	s.o.	s.o.	s.o.	1,11 (12.01.04)
Desjardins Éthique équilibré : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	9,46	-0,35	s.o.	-0,50 (d)
Desjardins Éthique revenu : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	5,72	-0,32	s.o.	-0,45 (d)
Desjardins Éthique Nord-américain : rendements arrêtés au 31 déc. 2003 (b)	11,94	-5,43	s.o.	-6,15 (d)
Desjardins Placements alternatifs (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. (12.01.04)
Desjardins Mondial science et technologie *	17,79	-11,11	s.o.	-14,82 (24.01.01)
Parts de catégorie fiscale				
Desjardins Équilibré Québec catégorie T	12,37	s.o.	s.o.	9,76 (20.12.02)
Desjardins Dividendes catégorie T	16,45	s.o.	s.o.	14,33 (20.12.02)

* Admissibles à 30 % au REER.

** Lorsque le fonds a moins de 10 ans d'existence, c'est le rendement depuis sa date de création qui apparaît.

*** Les rendements passés annualisés se rapportent à la période de sept jours terminée le 31 mai 2004 et ne représentent pas un rendement réel sur un an.

(a) Les changements datés du 9 janvier 2004 auraient pu avoir un impact significatif sur les rendements s'ils avaient été implantés dans le passé.

• Pour le Fonds Desjardins Revenu court terme (anciennement Fonds Desjardins Hypothèques), la composante créances hypothécaires de l'objectif et des stratégies de placement du fonds est réduite dans le but de transformer le fonds de revenu fixe à court terme. Le nouvel objectif du fonds est de fournir aux porteurs de parts un revenu élevé; l'actif de ce fonds est composé principalement d'obligations de sociétés et de gouvernements. Le fonds peut également investir dans des instruments de marché monétaire de première qualité et dans des créances hypothécaires de premier rang. Le fonds a également changé de nom.

• L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Desjardins Actions américaines valeur RER (anciennement Fonds Desjardins Marché américain) ont été modifiés afin que ce fonds devienne un fonds RER cloné du nouveau Fonds Desjardins Actions américaines valeur créé le 9 janvier 2004. Le nouvel objectif du fonds est de fournir aux investisseurs une croissance de capital à long terme et son rendement est lié à celui du Fonds Desjardins Actions américaines valeur (le « fonds sous-jacent »). Le fonds RER utilise des titres dérivés pour lier son rendement à celui du fonds sous-jacent tout en se qualifiant relativement au contenu canadien aux fins des régimes de report d'impôt.

(b) Suite aux fusions de fonds datées du 9 janvier 2004, des restrictions imposées par la Norme canadienne 81-102 nous obligent à afficher les rendements de ces fonds avant les fusions, pendant la première année. Les fonds survivants renommés afficheront leurs rendements à partir du 9 janvier 2004.

• Le Fonds Desjardins Sélection Cartier a été fusionné au Fonds Desjardins Sélection Équilibrée et a été renommé Fonds Desjardins Sélection équilibré canadien ;
 • Le Fonds Desjardins Secteurs prometteurs a été fusionné au Fonds Desjardins Actions et a été renommé Fonds Desjardins Actions canadiennes ;
 • Le Fonds Desjardins Mondial équilibré a été fusionné au Fonds Desjardins International RER et a été renommé Fonds Desjardins Actions mondiales valeur RER ;
 • Le Fonds Desjardins Asie/Pacifique a été fusionné au Fonds Desjardins Europe et les objectifs et stratégies de placement du fonds résultant ont été modifiés. Ce fonds a ensuite été renommé Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur ;
 • Les Fonds Desjardins Éthique revenu et Éthique nord-américain ont été fusionnés au Fonds Desjardins Éthique équilibré et a été renommé Fonds Desjardins Éthique équilibré canadien.

(c) Les rendements « cumulatifs annuels jusqu'à ce jour » des fonds avant la fusion sont ceux de la période du 31 décembre 2003 au 9 janvier 2004.

(d) Les rendements « depuis création » des fonds fusionnés s'arrêtent au 9 janvier 2004.

(1) Les fonds énumérés ci-haut ne peuvent afficher de rendements avant une période minimale consécutive de 12 mois suivant leur création (le 9 janvier 2004). Ces restrictions sont imposées par la Norme canadienne 81-102 en ce qui a trait à la communication de cette information aux investisseurs.

(2) Les portefeuilles du Service Diapason Fonds Desjardins ne peuvent afficher de rendements avant une période minimale consécutive de 12 mois suivant leur création (le 19 janvier 2004). Ces restrictions sont imposées par la Norme canadienne 81-102 en ce qui a trait à la communication de cette information aux investisseurs.

Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Veuillez lire le prospectus simplifié attentivement avant d'investir. À l'exception du Fonds Desjardins Marché monétaire, les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement total annuel composé historiques en date du 31 mai 2004 qui tiennent compte de l'évolution de la valeur des parts et du réinvestissement de tous les montants distribués mais non des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement, des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par le porteur de parts, lesquels auraient réduit le rendement. Les parts des Fonds Desjardins et du Fonds Desjardins Marché monétaire ne sont pas couvertes par la Régie d'assurance-dépôts du Québec, par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance dépôts et elles ne sont pas garanties par la Fiducie Desjardins, les caisses Desjardins ou quelque autre institution du Mouvement Desjardins. Leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. À noter que pour le Fonds Desjardins Marché monétaire, l'information sur le rendement passé qui est fournie suppose le réinvestissement des distributions uniquement mais non des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement, des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par le porteur de parts, lesquels auraient réduit le rendement. Rien ne garantit que le Fonds Desjardins Marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant du placement vous sera retourné. Les rendements passés ne sont pas indicatifs de leurs rendements futurs.

Les commentaires sur les marchés financiers sont rédigés à partir de l'information et des données disponibles au moment de mettre sous presse. L'état des marchés et les tendances peuvent donc avoir évolué lorsque vous recevrez ce bulletin.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.